

# RÈGLEMENT DU **SOUTIEN A LA PROMOTION DU FOILING**

EDITION 2025 V.1.0 DU 7 JANVIER 2025

PAR EZEQUIEL SCHARGORODSKY

#### **PRÉAMBULE**

À partir de 2024, le comité de la section YLSNG a décidé de financer directement la promotion des programmes de foiling de ses membres. Elle dispose à cet effet d'un budget de 20'000 francs par an pour soutenir l'initiative. Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'un soutien financier aux participants.

#### **ARTICLE 1. FONCTIONNEMENT & COMPOSITION**

1.1 Le programme de promotion du Foiling YLSNG sera administré par le Directeur Sportif SNG, en coordination avec le Président du YLSNG Mr. Adrien Bonny et l'invitée permanent / consultant foiling de la section Mr. Kristoffer Jonsson (Comité de promotion du foiling de la section YLSNG).

#### **ARTICLE 2. FINANCEMENT & SOUTIENS**

- 2.1 Le projet sera exclusivement et uniquement financé par des fonds provenant du budget de la section YLSNG, sans intervention d'autres dispositifs tels que le budget du groupe compétition SNG, L'école de voile SNG, le Fonds Ambition SNG, et/ou autres.
- 2.2 Le comité de promotion du foiling de la Section YLSNG peut allouer un soutien financier aux sportifs de la manière suivante :
- A. Contribution au financement d'un projet de performance WASZP.
  - Contribution fixe sous la forme de « forfait journalier » destiné à participer aux camps d'entraînement et aux régates de la classe WASZP en dehors du lac Léman.
  - Pour l'année 2025, le montant de cette contribution est fixé à 120 francs par jour, pour un maximum de 3 participants, pour un total maximum de 40 jours de navigation par participant et de 25 jours minimum.
  - Objectifs de performance :

- Les participants à ce programme sont soumis à un objectif de performance dans les évènements suivants :
  - Europa Cup ITA, Imperia / Foiling Week WASZP 2025 Lake Garda / WASZP Games 2025, Weymouth (GBR) / Hugo WASZP Europa Cup : se classer dans les premiers 50% de la flotte « overall ».
- Les participants à ce programme s'engagent à participer à au moins 3 événements cités cidessus, avec l'obligation de participer aux WASZP Games 2025, Weymouth (GBR) et à la Hugo WASZP Europa Cup organisée par la section du YLSNG.
- Les participants à ce programme s'engagent à un minimum d'une séance d'entraînement par semaine au club entre le 3 février et le 16 novembre, consistant en séances de navigation s'il y a du vent, et/ou entretien des bateaux ou entraînement physique s'il n'y a pas de vent. En ce qui concerne l'entraînement physique, les participants auront un accès exceptionnel à la salle de fitness de la SNG sans frais supplémentaires, uniquement aux jours et heures fixés par la direction Sportive SNG.
- B. Contribution au financement d'un projet d'initiation / développement au foiling.
  - Contribution exceptionnelle à décider au cas par cas, destinée à la promotion des camps d'entraînement pour les débutants en foiling, sur un ou plusieurs supports (waszp, skeeta, birdyfish,69F, wingfoil, windfoil, etc).

## TOUS LES PROJETS (DE PERFORMANCE OU D'INITIATION / DEVELOPPEMENT) DOIVENT REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Correspondre aux intérêts de la section,
- Favoriser le développement direct ou indirect des disciplines du foiling reconnues par World Sailing;
- Encourager le développement et le transfert du « know-how » entre les membres de la section ;
- Encourager la participation aux évènements foiling organisés par la section.
- Soutenir les personnes qui ont apporté une contribution sportive exceptionnelle à la section.

### ARTICLE 3. BENEFICIAIRES. DEMANDE DE SOUTIEN.

- 3.1 Le statut de membre de la section YLSNG est obligatoire. Seul un membre de la SNG / YLSNG peut postuler.
- 3.2 La demande doit remplir les conditions suivantes :
  - Être membre de la SNG avec au moins 1 an d'ancienneté au moment de la soumission du dossier.
  - Présenter la candidature selon les modalités et les délais fixés par la Direction Sportive SNG.
    Les candidatures soumises hors délais ne seront pas prises en compte.
  - Pour les projets de performance, les candidats doivent fournir :
    - Une lettre de motivation, expliquant les raisons pour lesquelles la section YLSNG devrait contribuer à leur projet, ainsi qu'un engagement écrit à participer aux régates WASZP organisées par la section YLSNG (notamment la « Hugo WASZP Europa Cup »).

- o CV sportif & palmarès.
- Budget annuel.
- o Programme annuel d'entraînements et de régates.
- Objectifs de performance 2025.
- Idéalement, une lettre de recommandation et/ou attestation d'un entraîneur certifiant que le niveau technique du candidat est adapté pour le projet.
- 3.3 Tout bénéficiaire soumettant une demande de soutien s'engage également à :
  - Accepter les termes et conditions du présent règlement.
  - Accepter la décision (favorable ou défavorable) du comité de la promotion du foiling de la section YLSNG. Aucun recours ne pourra être formé contre une décision du comité de la promotion du foiling de la section YLSNG.
  - Utiliser la contribution personnellement et exclusivement en faveur du projet sportif pour lequel une demande de soutien aura été soumise.
  - Veiller à ce que la SNG soit correctement représentée dans les événements auxquels il/elle participe, ce qui implique en particulier :
    - Inscription sous le nom de la SNG,
    - Tenue et/ou uniforme de la SNG lors des compétitions et/ou des remises de prix, couverture médiatique et promotion sur les réseaux sociaux,
    - Mise à disposition de photos et/ou articles ou reportages pour la communication interne de la SNG.

#### ARTICLE 4. EXAMEN DE LA DEMANDE. DECISION, DROIT DE REFUSER, SUIVI ET REMBOURSEMENT.

- 4.1 Le comité de la promotion du foiling de la section se réunira au moins une fois par an pour examiner les demandes et attribuer (ou non) les subventions.
- 4.2 La décision du comité de la promotion du foiling de la section d'accorder ou non une subvention est n'est pas susceptible de recours.
- 4.3 Une demande peut être déclinée en tout ou en partie sans justification par le comité de la promotion du foiling de la section.
- 4.4 Le comité de la promotion du foiling de la section est en droit d'assortir le versement de la subvention à des conditions liées aux résultats sportifs ou autres. Dans tous les cas, afin de garantir que les subventions reflètent les performances sportives attendues, le comité de la promotion du foiling de la Section se réserve le droit de suivre et de vérifier les performances du demandeur. Une sous-performance substantiellement inférieure aux expectatives et/ou la non-participation à un événement sans motif valable et/ou un comportement allant à l'encontre des règles de courses à la voile, de celles de la SNG ou pouvant porter atteinte à l'image du club, peut entraîner le refus du versement de tout ou partie de la subvention allouée, voire une demande de remboursement par le comité de la promotion du foiling de la section.